

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Priscilla Gaudreault

<https://www.cadre21.org/membres/16ccf1d0c56ff3a6b5ea21af>

Date d'obtention : 2023-09-06 15:52:12

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Étape 1: Parler à l'auteur du signalement et/ou la victime

S'assurer que l'auteur et la victime se sentent impliqués et surtout rassurés. Qu'ils sentent qu'ils font partie de la solution.

Étape 2: Évaluer l'incident

S'assurer de faire une intervention dans la bienveillance et sans jugement tout en remplissant la grille d'évaluation pour déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue.

Étape 3: Vérifier l'information

Vérifier avec la victime s'il y a d'autres personnes qui pourraient être impliqués, vérifier leur version de faits et remplir la grille avec eux. S'assurer de faire valoir l'importance de la vie privée de tous.

Si c'est un acte malveillant, contacter le service de police afin qu'il puisse continuer les interventions.

Étape 4: Parler à l'élève instigateur et lui expliquer le processus.

Selon la nature de l'acte, il est important de bien suivre les prochaines étapes. En tout temps, il faut s'assurer du respect de la confidentialité, préserver l'identité de tous, ne pas consulter les photos, agir rapidement et rassurer la victime.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

L'intervenant joue un grand rôle dans cette méthode. C'est le premier à recevoir l'information et se doit d'être bienveillant envers la victime. Selon son jugement, il se doit d'adapter les interventions et en tout temps, se référer à la trousse. L'intervenant doit prendre en considération les informations de toutes les personnes impliquées, il soutient la victime et s'assure que tout le monde soit en sécurité.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour ma part, je crois que l'intervention avec l'instigateur lorsqu'il s'agira d'un acte malveillant sera plus délicate. Je crois tout de même être en mesure de bien faire les choses. Avec les informations dans la trousse, je vais certainement être en mesure de pouvoir intervenir de la bonne façon la l'élève concerné.